CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 1er mars 2019 par le Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings de la Région wallonne sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 19 juillet 2007 concernant les transferts de déchets', a été rayée du rôle le 2 avril 2019, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.

‡LW-AFDTKCBDB-GFFHAMR‡